



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 7 décembre 2021 à 18 h en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Monsieur Yvan De Lachevrotière, directeur général adjoint
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

Chacun des membres du conseil présents reconnaît qu'un avis de convocation à cette séance leur a été notifié ou qu'il a renoncé au dit avis, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

2021-12-331 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 7 décembre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-12-332 2. ANALYSE DES BESOINS EN PERSONNEL - CRÉATION DE POSTE - COORDONNATEUR - SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (03-1100)

CONSIDÉRANT les besoins administratifs présents au sein du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

DE CRÉER le nouveau poste cadre "Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire" pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

DE MODIFIER l'organigramme du service en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-12-333 3. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - JONATHAN LAFOREST - COORDONNATEUR - SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - EMBAUCHE (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT la résolution créant le poste cadre de coordonnateur au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Jonathan Laforest en date du 10 janvier 2022 au poste de coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire avec le statut de cadre à l'essai.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec monsieur Laforest pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion

4. RÈGLEMENT NUMÉRO 275-7 - FONDS DE ROULEMENT: AUGMENTATION DE 400 000 \$ - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET (07-2500)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Gabrielle Labbé donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 275-7 intitulé "Règlement modifiant le règlement numéro 275 pourvoyant à la création d'un fonds de roulement afin d'augmenter le montant de ce fonds à 1 500 000 \$ en affectant à cette fin 400 000 \$ du surplus accumulé" et dépose le projet de règlement.

Avis de motion

5. RÈGLEMENT NUMÉRO 710-2 - IMPOSITION 2021: MODIFICATION DE LA COMPENSATION RELATIVE À LA CONSOMMATION D'EAU - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET (07-2500)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Marc Deslauriers donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 710-2 intitulé "Règlement modifiant le Règlement numéro 710 sur l'imposition de taxes, de tarifications et de compensations pour l'exercice financier 2021 afin de modifier la compensation pour la fourniture de l'eau et pour le traitement des eaux usées " et dépose le projet de règlement.

Avis de motion

6. RÈGLEMENT NUMÉRO 717 - IMPOSITION 2022 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET (07-2500)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Gabrielle Labbé donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 717 intitulé "Règlement sur l'imposition de taxes, de tarifications et de compensations pour l'exercice financier 2022" et dépose le projet de règlement.

Avis de motion

7. RÈGLEMENT NUMÉRO 718 - RÉGIE INTERNE ET MAINTIEN DE L'ORDRE LORS DES SÉANCES DU CONSEIL - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET (07-2500)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Marc Deslauriers donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 718 intitulé "Règlement sur la régie interne et le maintien de l'ordre durant les séances du conseil municipal" et dépose le projet de règlement.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'étant présent et aucune question n'ayant été soumise avant la séance, la période de questions n'a donc pas lieu.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance levée à 18 h 24.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2021.

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), je soussignée apporte une correction à la résolution numéro 2021-12-333 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 7 décembre 2021 à 18 h, puisqu'une erreur y apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante:

- Modifier la date d'embauche du "11 janvier 2021" par "**10** janvier 2021".

J'ai dûment modifié la résolution en conséquence.

Signé à L'Île-Perrot, ce 10 décembre 2021.

(Original signé)

Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

CERTIFICAT DU GREFFIER

Je soussigné(e), ZOË LAFRANCE, DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIÈRE,
(Nom) (Titre)

certifie sous mon serment d'office que le présent procès-verbal de correction a été déposé à la séance
ORDINAIRE du conseil municipal du 14 DÉCEMBRE 2021.
(Ordinaire ou Extraordinaire) (Date)

(Original signé)

15 DÉCEMBRE 2021

Signature

Date